

Commune de SOUSTONS (Landes)
Séance du conseil municipal du 30 juin 2025

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le

Feuillet n°
Vu le Maire
ID : 040-214003105-20250708-DELIB25_038-DE



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation :
24 juin 2025

Date d'affichage :
24 juin 2025

Objet

N° 25.06.30 – 038

Aménagement de l'avenue du
Maréchal de Lattre de Tassigny –
Acquisition des parcelles BW
501p

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 juin, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Frédérique CHARPENEL (Maire).

Présents : Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel CASTETS, Michel DESTENAVE, Marion GATEAU, Jihane THELU, Rose-Marie BEGUERIE, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Philippe SAINT MARTIN

Absents : Isabelle MAINPIN, Sandra TOLLIS, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Dominique PERRON, Pascal SCHWINDOWSKY, Michel LABOILLE MORESMAU, Aurélie SOUBESE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO, Sébastien TEULE.

Procuration : Isabelle MAINPIN donne procuration à Isabelle LABEYRIE – Sandra TOLLIS donne procuration à Patrick BEDAT – Florence CATUS donne procuration à Corinne MANCICIDOR – Delphine ALLEGRE donne procuration à Marion GATEAU – Pascal SCHWINDOWSKY donne procuration à Frédérique CHARPENEL – Michel LABOILLE MORESMAU donne procuration à Jean BOUHAIN.

Secrétaire de séance : Marion GATEAU

L'aménagement de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, qui a visé à améliorer la sécurité des déplacements par la réduction des vitesses de circulation, assurer l'accessibilité aux commerces et le confort d'usage des itinéraires piétons, et enfin à développer une offre en stationnements publics de proximité, requiert de procéder à des régularisations foncières.

Dans ce cadre, il a été proposé à la SCI EMMAGYLO, représentée par Madame et Monsieur Le Bris, d'acquérir la parcelle cadastrée BW 501p d'une contenance de 9m² afin de permettre la création de places de stationnement.

La commune et la SCI EMMAGYLO se sont entendus pour une acquisition d'un montant de 1 350 €

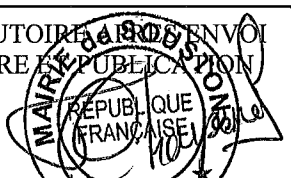
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'acquisition des parcelles BW 501p d'une contenance de 9 m² pour un montant de 1 350€ ;
- de prononcer son classement dans le domaine public ;
- de dire que les frais d'acte seront à la charge de la commune ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les actes afférents à cette acquisition.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
EN SOUS PREFECTURE
LE 08/07/2025

Mme Le Maire,



Soustons, le 30 juin 2025,
Madame le Maire,

Frédérique CHARPENEL.

